

## NOTE DE SERVICE

N° 01-129-L22 du 17 décembre 2001

NOR : BUD R 01 00129 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

EMPRUNT 4,50 % 1952 À CAPITAL GARANTI

### ANALYSE

Valeur de reprise pour le paiement des droits de mutation

Date d'application : 01/12/2001

### MOTS-CLÉS

ÉPARGNE ; REMBOURSEMENT ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; EMPRUNT D'ÉTAT ;  
DROIT DE MUTATION ; PAIEMENT ; EURO

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM
CPE	CSE	PGA	IP	DP								

### DIFFUSION

GT 106

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*7<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 7A*

Un arrêté du 3 décembre 2001 non publié au Journal officiel, fixe la valeur de reprise des titres de rentes 4,50 % 1952 à capital garanti admis en paiement des droits de mutation entre le 1<sup>er</sup> décembre 2001 et le 31 mai 2002 à 9 395,35 francs pour 1 000 francs de capital garanti jusqu'au 31 décembre 2001 et à 1 432,31 euros pour 152,45 euros de capital garanti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La valeur nominale de la plus petite quotité soit 1000 francs est désormais de 152,45 euros ou multiples de cette somme.

En conséquence, la rente ou intérêt annuel correspondant à cette valeur nominale de 152,45 euros est de 6,86 euros.

Le calcul de la valeur nominale en euros des titres multiples de 1000 francs se fait en multipliant la valeur nominale en francs par le coefficient de 0,15245.

Quant au calcul des intérêts en euros, il se fait en multipliant le montant nominal en francs qui figure sur les titres par le coefficient de 0,00686.

Les comptables sont invités après paiement des intérêts échus le 1<sup>er</sup> juin 2001 à transmettre les titres à la Direction Générale de la Comptabilité Publique, Bureau 7A, 12 rue du Centre, 93196 Noisy-le-Grand cedex, pour échange contre de nouvelles coupures libellées en euros.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique  
L'ATTACHÉE PRINCIPALE, CHEF DU BUREAU 7A,

CHRISTIANE METGE